



GUIDE DES ÉLECTEURS DE SASKATOON MEEWASIN

POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DU 2 MARS

À PROPOS DU GUIDE

Le présent guide répond aux questions sur le processus de vote aux élections provinciales. Il contient des renseignements concernant notamment les personnes autorisées à voter, l'endroit et le moment du scrutin, ainsi que les pièces d'identité requises pour voter.



L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE L'ÉLECTION PARTIELLE	1
PUIS-JE VOTER?	2
DROITS DES ÉLECTEURS	3
S'INSCRIRE POUR VOTER	4
MA CARTE D'INFORMATION DE L'ÉLECTEUR (CIE)	5
FAÇONS DE VOTER	6
PIÈCES D'IDENTITÉ REQUISES	9
QUE SE PASSE-T-IL LORS DU VOTE?	12
COMMENT REMPLIT-ON LE BULLETIN DE VOTE?	13
ASSISTANCE LORS DU VOTE	14
TRAVAILLER LE JOUR DE L'ÉLECTION PARTIELLE	15
AIDE-MÉMOIRE DE L'ÉLECTEUR	16
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	17

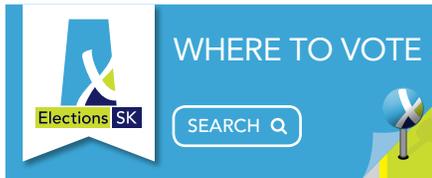
L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



À PROPOS DE L'ÉLECTION PARTIELLE

Selon notre système uninominal majoritaire à un tour, chaque électeur admissible de la Saskatchewan peut voter une seule fois pour l'un des candidats de sa circonscription (appelée également comté ou division électorale dans d'autres provinces, ou circonscription électorale à l'échelle fédérale). Le candidat qui obtient le plus de votes remporte la course et devient un député provincial.



Notre site Web contient un outil cartographique interactif pour vous aider à trouver où vous devez voter lors de l'élection partielle de Saskatoon Meewasin. Il vous suffit d'y entrer votre adresse et les

renseignements sur votre circonscription s'afficheront à l'écran. Pour en savoir davantage, visitez le elections.sk.ca.



L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

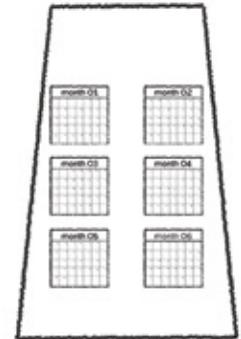
elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



PUIS-JE VOTER?

Pour voter lors de l'élection partielle de Saskatoon Meewasin, vous devez :

- être citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans;
- être résident de la Saskatchewan depuis au moins six mois avant le jour du déclenchement de l'élection partielle (3 août 2016);
- résider habituellement dans la circonscription de Saskatoon Meewasin.



VOTE DES ÉTUDIANTS OU DU PERSONNEL MILITAIRE

Les résidents de Saskatoon Meewasin qui étudient à l'extérieur de la Saskatchewan sont admissibles au vote, tout comme les étudiants d'autres provinces qui étudient en Saskatchewan et résident dans la circonscription de Saskatoon Meewasin.

Les membres actifs des Forces canadiennes de la circonscription de Saskatoon Meewasin et les membres de leur famille qui servent ou habitent à l'extérieur de la province peuvent voter. Les membres actifs des Forces canadiennes de l'extérieur de la province et les membres de leur famille qui servent ou habitent actuellement en Saskatchewan et résident dans la circonscription de Saskatoon Meewasin peuvent également voter.

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



Tous les électeurs admissibles ont le droit :

- de demander de l'assistance pour remplir leur bulletin de vote s'ils sont incapables de le faire seuls;
- de demander à leur employeur de leur accorder trois heures consécutives de congé pour aller voter si leur horaire de travail ne leur permet pas d'exercer leur droit de vote pendant les heures d'ouverture des bureaux de vote;
- d'être inscrits sur la liste électorale;
- de refuser leur bulletin de vote et de faire inscrire la mention « Refusé » sur celui-ci;
- de demander un interprète pour les aider;
- de garder leur vote secret;
- de demander un autre bulletin de vote s'ils endommagent ou gâtent accidentellement le bulletin qui leur a été remis;
- de demander des instructions sur la façon de marquer et de plier le bulletin de vote;
- de demander, immédiatement à leur arrivée, de voter à l'extérieur du bureau de vote si une incapacité physique les empêche d'y entrer;
- de réviser leurs renseignements personnels consignés sur la liste électorale et de les faire modifier au besoin;
- de voter s'ils faisaient la file lorsque le bureau de vote a fermé;
- de voter en privé sans être dérangés.

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



S'INSCRIRE POUR VOTER

Les électeurs admissibles de la circonscription de Saskatoon Meewasin doivent s'inscrire sur la liste électorale avant le 2 mars.

Si vous étiez inscrit lors de la dernière élection générale du mois d'avril, si vous n'avez pas déménagé et si vos coordonnées sont les mêmes, vous êtes prêt à voter dans le cadre de l'élection partielle de Saskatoon Meewasin. Cependant, s'il y a eu des changements à votre dossier, ou si vous n'étiez pas inscrit en avril dernier, il faudrait faire ajouter votre nom sur la liste électorale ou faire réviser vos coordonnées. Inscrivez-vous à l'avance pour recevoir votre carte d'information de l'électeur par la poste et ainsi accélérer le processus de vote. Il ne faut que quelques minutes pour vous inscrire et vous pouvez le faire par téléphone, en composant le 1.877.958.8683, ou en ligne en visitant elections.sk.ca/voterregistration.



L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



MA CARTE D'INFORMATION DE L'ÉLECTEUR (CIE)

Peu de temps après le déclenchement des élections (aussi appelé « délivrance d'un bref »), tous les électeurs inscrits de la circonscription de Saskatoon Meewasin recevront une carte d'information de l'électeur par la poste. Cette carte indique où et quand voter, ainsi que les pièces d'identité acceptées.

Si vous ne recevez pas de CIE, votre nom ne figure probablement pas sur la liste électorale.

Si tout est en ordre, vous êtes inscrit. Vous n'avez rien d'autre à faire (à part voter!).

S'il y a une erreur sur votre CIE, ou si vous ne recevez pas votre CIE avant le 2 mars, communiquez avec nous au 1.877.958.8683.

Vérifiez votre courrier pour y trouver votre CIE.



This Voter Information Card (VIC) is for:
John Sample
1234 Main Street
Saskatoon, SK

1234567891234

Bring this Voter Information Card and ID with you to vote.

If this information is not correct, update it online at: elections.sk.ca or call: 1-877-958-8683.

Constituency:	Name Goes Here
Polling Division:	Poll Number Goes Here

By-Election Day You vote at: See elections.sk.ca for By-election Day location accessibility

Thursday, March 2, 2017 9 a.m. to 8 p.m. CST	St. Anne School 102 Ravine Court, Saskatoon	
---	--	--

Advance Voting Days You may vote at any one of the following locations on these dates and times

Friday, February 24, 2017 3 p.m. to 10 p.m.	Ramada Hotel 806 Idylwyld Drive North, Saskatoon
Saturday, February 25, 2017 Noon to 7 p.m.	Saskatoon Kinsmen/Henk Ruys Soccer Centre 219 Primrose Drive, Saskatoon
Sunday, February 26, 2017 Noon to 7 p.m.	
Monday, February 27, 2017 3 p.m. to 10 p.m.	
Tuesday, February 28, 2017 3 p.m. to 10 p.m.	

1234567

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



FAÇONS DE VOTER

Voter le jour de l'élection le 2 mars n'est qu'une des nombreuses façons dont vous pouvez voter. Si vous êtes absent ou occupé le jour de l'élection, vous pouvez voter de deux façons :

VOTER PAR ANTICIPATION

Le vote par anticipation a lieu :

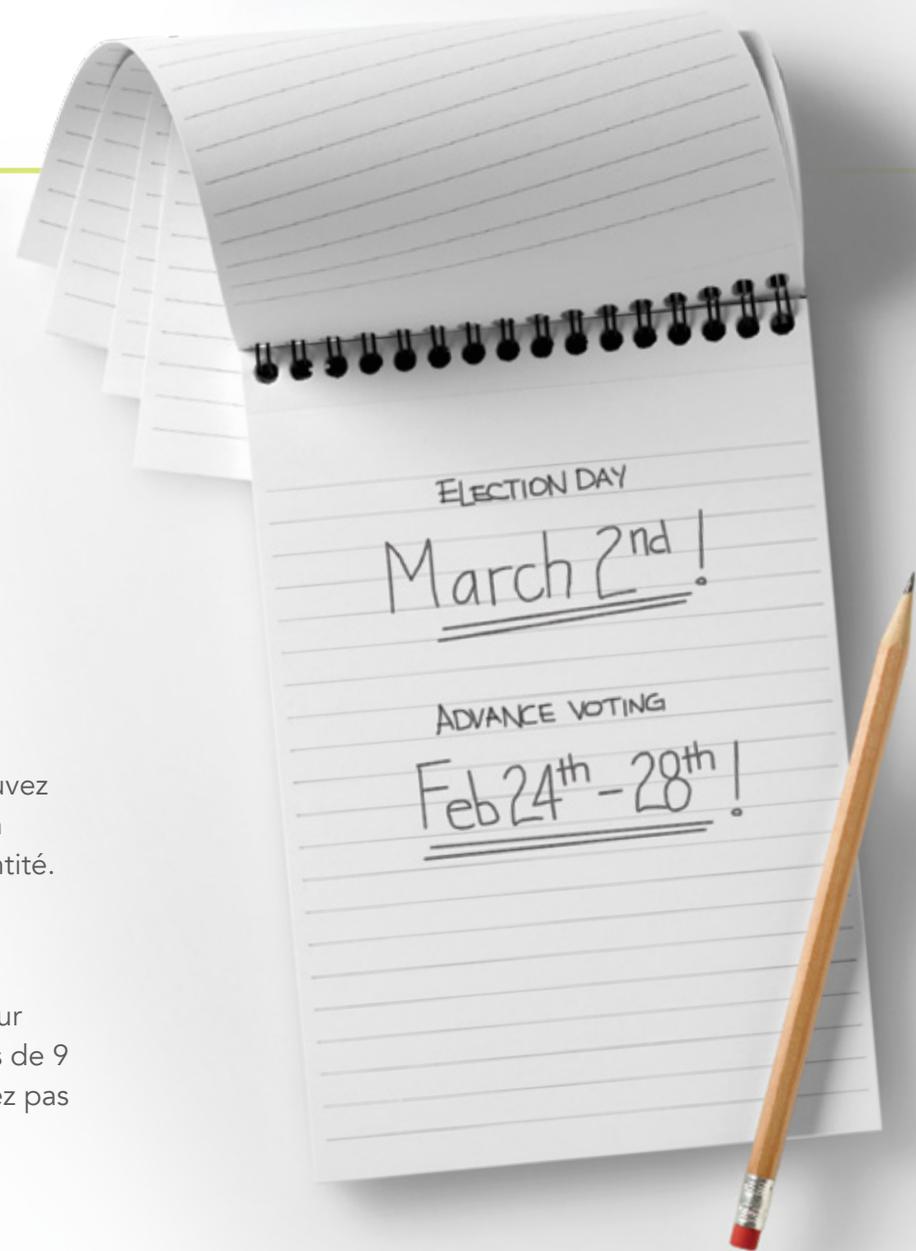
Les 24, 27 et 28 février
de 15 h à 22 h

Les 25 et 26 février
de 12 h à 19 h

Vous pouvez voter au Saskatoon Kinsmen/Henk Ruys Soccer Centre (219 Primrose Drive) ou à l'hôtel Ramada (806 Idylwyld Drive North). Vous pouvez voter dans l'un ou l'autre de ces deux bureaux de scrutin par anticipation ouverts aux heures et aux jours indiqués. N'oubliez pas vos pièces d'identité.

VOTER LE JOUR DE L'ÉLECTION

L'élection partielle aura lieu le 2 mars, c'est-à-dire la dernière journée pour voter. Tous les bureaux de scrutin de Saskatoon Meewasin seront ouverts de 9 h à 20 h (HNC). Votre CIE indique l'endroit où vous devez voter. N'oubliez pas votre CIE et vos pièces d'identité.



L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



FAÇONS DE VOTER

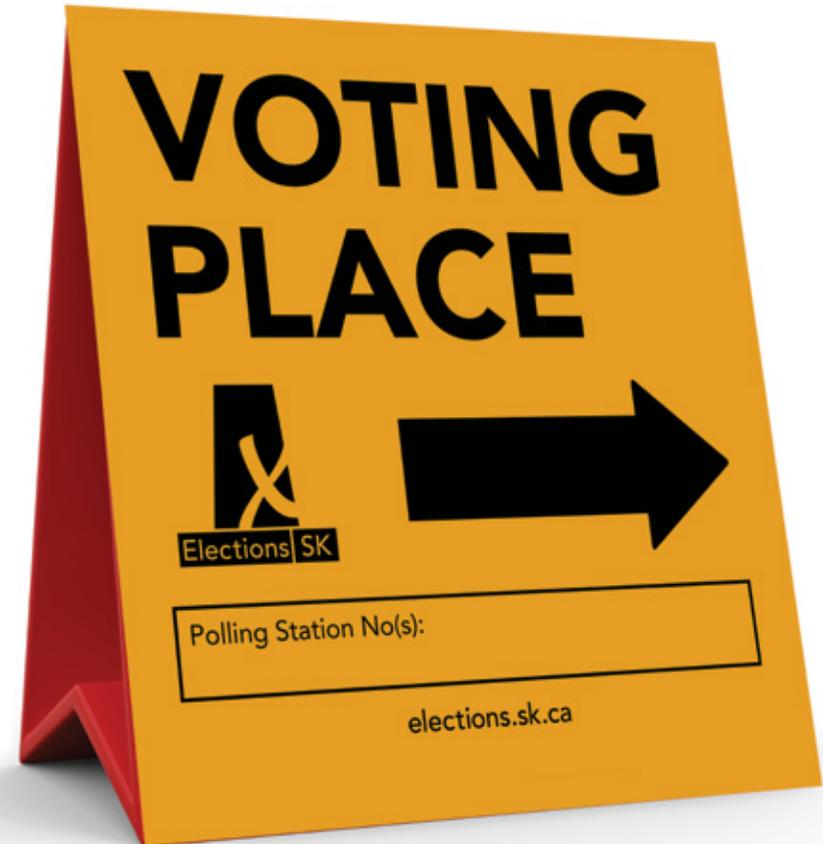
VOTER DANS UN HÔPITAL

Si vous êtes hospitalisé dans un établissement de la ville de Saskatoon le 2 mars et que vous résidez dans la circonscription de Saskatoon Meewasin, vous pouvez voter à l'hôpital le 2 mars.

VOTER DE LA MAISON

Si vous êtes confiné à la maison en raison d'une incapacité, vous pouvez présenter une demande afin qu'un membre du personnel électoral se rende chez vous pour que vous et la personne qui vous soigne, si elle est admissible, puissiez voter.

Le vote à domicile est offert du 24 au 28 février. Communiquez avec le bureau de circonscription de Saskatoon Meewasin au 306.956.4923 pour prendre un rendez-vous.



L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



FAÇONS DE VOTER

VOTER PAR LA POSTE (ÉLECTEUR ABSENT)

Si vous êtes à l'extérieur de votre circonscription de Saskatoon Meewasin pendant l'élection partielle, vous pouvez voter par la poste. Pour voter par la poste, vous devez d'abord présenter une demande en vue d'obtenir un bulletin de vote d'un électeur absent. Il est important que vous ne tardiez pas trop à entamer le processus. Vous devez prévoir suffisamment de temps pour :

- télécharger le formulaire de demande sur notre site Web;
- remplir le formulaire (à la main ou à l'ordinateur) et le retourner à l'adresse indiquée sur le formulaire (directeur du scrutin de Saskatoon Meewasin), avec une copie de votre pièce d'identité;
- recevoir votre trousse électorale par la poste peu de temps après le déclenchement de l'élection partielle dans Saskatoon Meewasin;
- remplir votre bulletin et nous le retourner par la poste au plus tard le 2 mars à 20 h, le cachet de la poste faisant foi.

En outre, si vous êtes encore à la maison, mais prévoyez être absent pendant le vote par anticipation et le jour de l'élection, veuillez visiter le bureau d'élection de Saskatoon Meewasin après le déclenchement de l'élection. Vous pourrez alors voter par bulletin de vote d'un électeur absent.



L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



PIÈCES D'IDENTITÉ REQUISES

VOUS DEVEZ PRÉSENTER UNE PIÈCE D'IDENTITÉ POUR VOTER LORS DE L'ÉLECTION PARTIELLE DE SASKATOON MEEWASIN.

CETTE DERNIÈRE SERT À PROUVER VOTRE IDENTITÉ (NOM) ET VOTRE ADRESSE.

Trois options s'offrent à vous :

1. Vous pouvez présenter votre permis de conduire ou une autre carte d'identité délivrée par le gouvernement qui porte votre nom, votre photo et votre adresse. L'adresse indiquée doit correspondre à votre adresse municipale ou domiciliaire et contenir une description cadastrale officielle, un numéro de lot, de bloc ou de plan ou le nom de votre réserve des Premières Nations.
2. Vous pouvez présenter deux pièces d'identité; les deux doivent porter votre nom et l'une d'elles doit indiquer votre adresse. Par exemple, votre carte d'assurance-maladie et une facture de services publics. Plus de 50 documents sont acceptés. Vous trouverez une liste des documents acceptés à la page suivante du présent guide, sur votre carte d'information de l'électeur et sur notre site Web à l'adresse **elections.sk.ca/bringID**.
3. Au bureau de vote, vous pouvez signer une déclaration et un électeur inscrit de votre circonscription, comme un voisin ou un colocataire, peut se porter garant de vous. Une personne ne peut se porter garant que d'une seule autre personne.



L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



PIÈCES D'IDENTITÉ REQUISES

PIÈCES D'IDENTITÉ ACCEPTÉES

Preuve d'identité		
Certificat de naissance	Permis de conduire (Saskatchewan)	Carte de libéré conditionnel
Pièce d'identité de l'Agence des services frontaliers du Canada	Permis d'arme à feu	Passeport d'un pays étranger
Carte de donneur de la Société canadienne du sang	Permis de pêche, de piégeage ou de chasse	Permis pour embarcations de plaisance
Carte d'identité des Forces canadiennes	Carte d'employé du gouvernement	Carte d'opérateur radio
Passeport canadien	Carte d'assurance-maladie (Saskatchewan)	Carte d'assurance sociale
Carte d'identité de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	Bracelet d'identité délivré par un hôpital	Carte d'étudiant délivrée par un établissement postsecondaire
Carte de citoyenneté délivrée par Citoyenneté et Immigration Canada	Certificat de statut d'Indien	Carte de syndicat
Carte de l'Institut national canadien pour les aveugles	Carte de Métis	Carte de santé d'Anciens Combattants
Carte de crédit	Carte de la Sécurité de la vieillesse	Carte d'information de l'électeur
Carte de débit	Autre carte d'identité (gouvernement, municipalité, division scolaire, membre d'une bande)	Certificat faunique

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



PIÈCES D'IDENTITÉ REQUISES

PIÈCES D'IDENTITÉ ACCEPTÉES

Preuve d'adresse		
Formulaire d'admission (refuge, résidence pour étudiants, résidence pour personnes âgées)	Document de procédure	État des prestations d'un régime de retraite
Attestation de résidence	Chèque de paye d'un employeur	Courrier d'un établissement postsecondaire
État de compte bancaire	Relevé de prestations du gouvernement (assurance-emploi, Sécurité de la vieillesse, aide sociale, mesures de soutien aux personnes handicapées, Prestation fiscale pour enfants, indemnisation des accidentés du travail)	Avis de cotisation de l'impôt foncier
Formule de chèque sur laquelle figure le nom de l'électeur	Avis de cotisation d'impôt sur le revenu	Lettre d'un tuteur public
Certificat de titre	Police d'assurance	Facture d'un service public (téléphone, électricité, télévision par câble)
Chèque (gouvernement, municipalité, division scolaire, membre d'une bande)	Lettre d'autorisation délivrée par l'autorité responsable d'une bande des Premières Nations	Immatriculation du véhicule
Relevé de carte de crédit	Attestation de séjour (refuge, résidence pour étudiants, résidence pour personnes âgées)	Carte d'information de l'électeur délivrée par une municipalité de la Saskatchewan
Relevé d'assurance-récolte	État de compte de prêt hypothécaire ou bail d'habitation	

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



QUE SE PASSE-T-IL LORS DU VOTE?

1. À votre arrivée au bureau de vote, un membre du personnel électoral vous accueillera et vous dirigera vers la bonne table.
2. Montrez votre pièce d'identité à cette table, et un membre du personnel électoral rayera votre nom de la liste électorale.
3. On vous remettra ensuite un bulletin de vote.
4. Rendez-vous derrière l'un des isoloirs pour voter en privé. Faites un « X » à côté du candidat de votre choix. Ne votez que pour un seul candidat. Pliez votre bulletin pour garder votre vote secret.
5. Rapportez votre bulletin de vote à la table, où un membre du personnel électoral vous indiquera où se trouve la boîte de scrutin pour y déposer votre bulletin.

Et voilà, c'est terminé! Félicitations pour votre vote. N'oubliez pas de consulter les résultats après 20 h le 2 mars, sur notre site Web.



L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



COMMENT REMPLIT-ON LE BULLETIN DE VOTE?

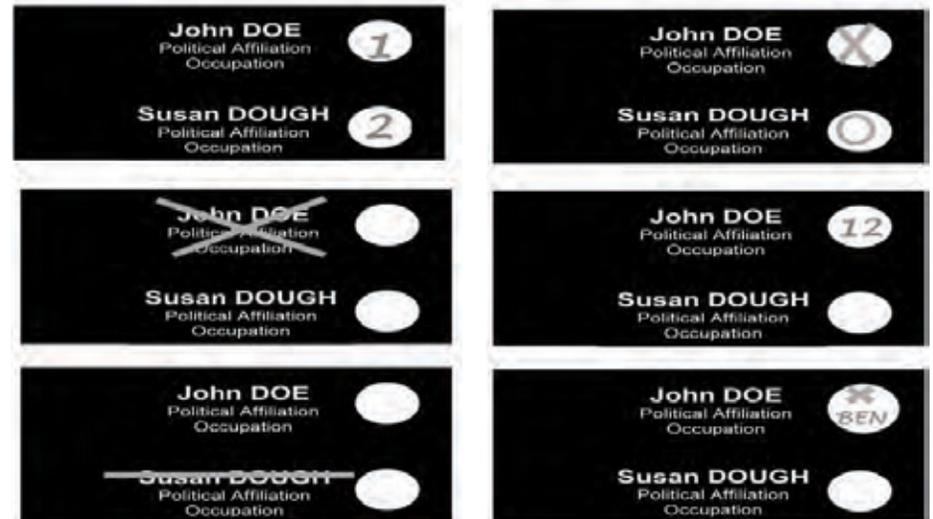
La comptabilisation des bulletins de vote est très importante lors d'une élection partielle. Votre bulletin doit indiquer clairement pour quel candidat vous avez voté. Utilisez le crayon fourni pour faire une marque sur votre bulletin de vote. Faites une marque dans le cercle blanc situé à droite du nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter. Il vaut mieux faire un « X », mais toute autre marque est acceptée, dans la mesure où il n'y a qu'une seule marque dans le cercle et qu'elle ne permet pas de vous identifier.



Voici des exemples de bulletin **ACCEPTÉS** :



Voici des exemples de bulletins **REJETÉS** :



ASSISTANCE LORS DU VOTE

Nous nous efforçons d'inclure tous les résidents de la circonscription de Saskatoon Meewasin dans le processus du vote. Tous les membres du personnel électoral peuvent vous offrir une aide à cet égard. Tous les bureaux de scrutin de cette élection partielle répondent à nos critères d'accessibilité obligatoires.

Voici quelques outils et services qui seront mis à votre disposition à votre bureau de scrutin, le 2 mars :

- Accès pour fauteuils roulants
- Stationnement à proximité des entrées pour les électeurs handicapés
- Éclairage adéquat ou éclairage supplémentaire derrière les isoires
- Manches de crayon pour une meilleure prise
- Loupes
- Gabarit de vote en braille avec fonctions tactiles dans lequel le bulletin de vote peut être inséré
- Aide pour marquer le bulletin de vote et le déposer dans la boîte de scrutin

S'il vous est impossible de voter les jours du vote par anticipation ou le jour des élections, vous pouvez voter d'autres façons. Ces dernières sont décrites à la section Façons de voter à la page 7 du présent guide. Elles comprennent le vote à domicile, le vote par la poste et le vote à l'hôpital.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les façons dont vous pouvez voter, communiquez avec le bureau du directeur de scrutin de votre circonscription.

Regardez ou écoutez notre vidéo sur notre chaîne YouTube pour savoir comment nous assurons l'accessibilité du vote.

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



TRAVAILLER LE JOUR DE L'ÉLECTION PARTIELLE

15

Les citoyens de la Saskatchewan jouent un rôle clé dans la démocratie en offrant leur temps pour travailler aux élections. Travailler le jour des élections est un excellent moyen de développer votre réseau (et d'alimenter votre curriculum vitæ) ou de retrouver des amis en étant rémunéré pour le faire!

Nous avons besoin d'environ 200 travailleurs électoraux le jour de l'élection partielle dans Saskatoon Meewasin. De nombreux postes sont disponibles lors d'une élection partielle : préposé à l'information, scrutateur, greffier du scrutin et agent d'inscription. Consultez notre site Web pour obtenir une description complète des fonctions associées à ces postes.

Pour connaître les postes encore disponibles, composez le **1.877.958.8683**.



L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | **1.877.958.8683** | info@elections.sk.ca





- Vérifiez avant le jour de l'élection si vous êtes inscrit à **elections.sk.ca** ou en composant le 1.877.958.8683 (voir page 4).
- Surveillez l'arrivée de votre carte d'information de l'électeur (CIE) par la poste (voir page 5). Si vous ne la recevez pas, composez 1.877.958.8683.
- Déterminez qui sont les candidats dans votre circonscription sur notre site Web.
- Choisissez l'une des façons de voter (voir pages 6 à 8).
- Apportez une pièce d'identité pour voter. Consultez la liste des pièces d'identité acceptées sur notre site Web (voir page 10).



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le processus de vote lors de l'élection partielle dans Saskatoon Meewasin :

- Visitez **elections.sk.ca**
- Composez le 1.877.958.8683
- Suivez-nous sur Twitter @ElectionsSask et #SKVOTES
- Consultez notre chaîne YouTube pour visionner des vidéos sur le vote en Saskatchewan
- Visitez le bureau du directeur de scrutin de votre circonscription pour parler à un membre du personnel électoral.

« Notre tradition démocratique en Saskatchewan est tout à fait essentielle. Que vous soyez un électeur, un membre du personnel électoral ou un candidat, je me réjouis de votre participation à l'élection partielle dans Saskatoon Meewasin ».



M. Michael Boda

Directeur général des élections
Province de la Saskatchewan



L'ÉLECTION PARTIELLE DANS SASKATOON EST LE 2 MARS

elections.sk.ca | 1.877.958.8683 | info@elections.sk.ca



